



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024**

**Présents :** P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, J. BOUISSON, G. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

**Excusés :** J. MAJRI.

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h00

A la demande de Madame le Maire, le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Madame Yvette GUIRAUD qui fut la secrétaire de Mairie de la commune.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

**Vote : Pour Unanimité (10)**

**2. AOT TERRASSES**

Madame le Maire présente les demandes d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public) de la société KENY et de la Boutique La Tanek.

Suite à la prise de position des élus lors du dernier conseil municipal, le gérant de la société Keny a remis en l'état le domaine public qui lui avait été alloué et demande la possibilité d'exploiter en 2024 pour une période de 5 mois (de mai à septembre) une terrasse ouverte d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> sur le domaine public, Place du platane, avec des aménagements faciles à retirer. Les élus s'accordent sur une redevance de 120€/mois.

**18h13 Arrivée de D. DOUARCHE**

**Vote : Pour (10), Abstention D. DOUARCHE**

La gérante de la Tanek demande la possibilité d'exploiter pour une période de 5 mois (de mai à septembre) une terrasse comportant un plancher en bois (8m x 1,4m) pour un débit de boissons. Une réflexion s'engage au niveau du conseil. L'empiètement de la terrasse sur la voie de circulation va en effet repousser les véhicules vers le mur de la crèche ce qui va créer une situation très accidentogène. Autre contrainte, l'interdiction d'installer un débit de boissons proche de la crèche. Madame le Maire rappelle que les jours de marché et durant les festivités, il est possible d'installer une terrasse puisque la rue est barrée. C. COURTENS propose de réfléchir à d'autres solutions pour ne pas pénaliser ce commerce. Une réflexion s'engage sur les possibilités, sous les platanes ou devant la maison du Caroux. Madame le Maire indique qu'elle va rencontrer la gérante. La décision est ajournée.

**3. CONVENTION AVEC LA CDCMC POUR LA MISE EN PLACE D'AIRE DE COMPOSTAGE DE QUARTIER**

**18h20 Arrivée de M. CLUZEL**

Ce projet de convention fait suite à la réunion qui s'est tenue sur les composteurs collectifs. Constatant leur volonté commune d'optimiser la gestion de l'élimination des déchets ménagers organiques, la commune de MONS-LA-TRIVALLE et la Communauté de Communes du MINERVOIS au CAROUX souhaitent conclure une convention réglant les modalités de mise en place de 7 plateformes de compostage micro collectif sur le quartier de La Plaine, au lieu-dit Verdier bas, sur le quartier de La Trivalle, aux lieux-dits Ornac, et La Coste, sur le parking des Gorges d'Héric ainsi qu'au camping municipal de Tarassac.

Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

C. COURTENS soulève le problème de la gestion du broyat. La commune devra résoudre cette difficulté.

Madame le Maire rappelle que les entreprises qui interviennent sur la commune peuvent nous mettre à disposition du broyat comme c'est déjà le cas et que le service technique peut également en produire en louant un broyeur.

**Vote : Pour Unanimité (12)**

**4. CONVENTION AVEC LA CDCMC POUR AUTORISATION DE PASSAGE CIRCUIT VTT/TRAIL**

Madame le Maire présente les différents tracés qui sont sur le domaine privé de la commune.

Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

D. MASSOL déplore que certains cyclistes endommagent les murs des chemins pour en faire des rampes d'accès et que ce type de comportement revient à une surconsommation des espaces naturels. G. BOUISSON souligne que le freinage cause le creusement d'ornières. C. COURTENS appuie sur le fait que la surfréquentation par les vététistes entraîne la destruction des calades. P. AZA-VALLINA souligne le fait qu'il faudrait une remise en état des murs et des chemins.

Madame le Maire précise que cette convention engage la communauté de communes sur l'entretien de ces chemins.

**Vote : Pour Unanimité (12)**



## 5. PLAN DE FINANCEMENT OPERATION REQUALIFICATION DE LA BASE DE PLEIN AIR EN ACM

Madame le Maire informe de la venue, sur le site de la Base de Plein Air, d'une interlocutrice de la CAF qui a confirmé que le dossier a bien été réceptionné et que la prochaine commission où la demande de subvention sera examinée se tiendra courant juin.

D. DOUARCHE précise que la PMI (Protection Maternelle et Infantile) est l'instance incontournable car elle assure la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et contrôle la conformité des bâtiments deux mois avant l'ouverture et après que les travaux sont terminés.

Madame le Maire insiste sur le fait que l'utilisation de la Base de Plein Air 12 semaines par an par le service enfance-jeunesse de la communauté de communes sera insuffisante pour équilibrer la partie fonctionnement. Il faut donc envisager d'étendre l'utilisation vers le périscolaire (mercredi) dans le cadre du SIDEO et ne pas s'interdire d'autres utilisations (séjours, espace de vie sociale...).

Une délibération sur le plan de financement n'étant pas nécessaire, il n'y a pas lieu de voter.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

- C. COURTENS informe que les travaux de reprise du portique du Bâtiment Pôle de Pleine Nature vont débiter, la communauté de communes ayant retenu l'entreprise CELESTIN CHARPENTES.
- Madame le maire informe que, concernant la Carte Communale, la consultation des bureaux d'études va être lancée prochainement, la rédaction des différents documents ayant été finalisée.
- Une réunion présentant le projet de SIL communale se tiendra courant mai, les commerçants, artisans, hébergeurs recevront une invitation du Parc Naturel Régional.
- L'édition 2024 de OcciTechnik, rassemblement fédéral de la FFME, aura lieu du 9 au 11 mai.
- D. DOUARCHE demande la mise en place du savon dans les sanitaires du camping pour les personnes qui vont au restaurant sans être au camping et la mise en place d'une poubelle au centre du village, à proximité des jeux d'enfants.
- D. MASSOL demande que soit trouvée une solution pour l'éclairage du terrain de boules. Madame le Maire insiste en effet sur la nécessité de régler urgemment certains dysfonctionnements de l'éclairage public d'autant qu'une entreprise s'est vue attribuer un marché.
- P. AZA-VALLINA évoque les trous dans les chaussées. Madame le Maire confirme que de l'enrobé a été commandé.
- M. MURIOT informe le conseil municipal qu'il a participé à l'assemblée générale des communes forestières et transmet au conseil des informations sur les OLD, les biens vacants et sans maitre et la possibilité de proposer des terrains pour installer du photovoltaïque.

Fin de la séance : 19h20

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

